

Procès-verbal/Délibérations

Séance du 15 Juin 2021

L' an 2021, le 15 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente Norbert Meunier sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Thibaud Renaudeau, Anthony Poiraud, Nicolas Voisin, Marc-Henri Le Vaillant, Jean-Philippe Thiré, Michel Papin, Philippe Lhermitte, Grégory Colas, Freddy Orgerit, Mme Mireille Baré.

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARNEAUD Rodolphe à M. MENANTEAU Laurent, LIEVRE Freddy à M. VOISIN Nicolas

Absent(s) : Mme BLONDEL Aude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 11/06/2021

Date d'affichage : 11/06/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. VOISIN Nicolas

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 MAI 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2021_31: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition auprès de collectivités territoriales, établissements publics ou organismes publics ou privés.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale, après accord de l'agent intéressé.

La commune de Rosnay ayant sollicité la commune de Péault pour un appui administratif au secrétariat de mairie, il est proposé la mise à disposition d'un agent communal, possédant les compétences nécessaires pour occuper cet emploi, à raison de 3,5 heures par semaine maximum, à compter du 1er mai 2021 et pour une période de 6 mois, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de la commune de Péault.

En contrepartie de la mise à disposition, la commune de Rosnay s'engage à verser à la commune de Péault le remboursement de la rémunération et charges sociales au prorata du temps de travail réellement effectué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la commune de Péault au profit de la commune de Rosnay à raison de 3,5 heures par semaine maximum avec effet au 1er mai 2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ;

Les crédits et les recettes correspondants sont prévus au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Marc-Henri Le Vaillant arrive en cours de séance.

Délibération n°2021_32: ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX - RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Pour rappel, par délibération du 09 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation et mise en accessibilité du groupe scolaire.

Mme le Maire présente la synthèse de la réunion de la commission du 08 juin dernier.

La consultation en procédure adaptée a été lancée le 17 mai 2021 sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des offres fixée au 07 juin 2021 à 14h.

Après avis de la commission du 08 juin dernier, Mme le Maire présente le rapport d'analyse des offres et le classement des propositions selon les critères de pondération : prix des prestations (40%) apprécié en fonction du montant global

forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement, délai-planning (30%), compétences - valeur technique de l'offre et organisation du chantier (30%):

LOTS	ENTREPRISES	PRIX HT	OPTIONS HT	RESULTAT
Lot 1 : Gros œuvre/voirie/signalisation	1 offre reçue	51 352.04 €	- €	Offre supérieure de 21,9% à l'estimatif - lot déclaré infructueux
Lot 2 : Charpente bois/ menuiseries	Aucune offre			lot déclaré infructueux
Lot 3 : Métallerie	METALLERIE BOCQUIER	9 444.44 €		Lot attribué
Lot 4 : Cloisons / plaques de plâtre/ plafonds/ isolation	Aucune offre			lot déclaré infructueux
Lot 5 : Ravalement/ peinture/ sols	POUPARD MENARD	22 646.42 €		Lot attribué
Lot 6 : Plomberie/ sanitaire/ chauffage	PLOMBEO	69 700.00 €		Lot attribué
Lot 7 : Electricité	COMELEC SERVICES	16 126.00 €	4 194.00 €	Lot attribué

Par ailleurs, Mme le Maire explique que la commission est favorable à un report des travaux en raison des lots infructueux et du coût très élevé de locations de modulaires pour installer l'école. Un report des travaux permettrait d'installer l'école dans la salle polyvalente et la maison communale jusqu'en juin-juillet.

Le conseil municipal valide un début de travaux pour les vacances de février 2022 pour commencer les travaux et déménager l'école (déménagement à anticiper et bien organiser en amont). Une location de chauffage d'appoint pour les 2 classes qui seront dans la salle polyvalente est à étudier.

Freddy Orgerit souligne qu'il convient de ne pas tarder à relancer l'appel d'offres des lots infructueux et de signer les ordres de mission des entreprises déjà retenues afin qu'elles soient opérationnelles dès la fin février, notamment pour les matériaux.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission du 08 juin 2021 et la décision du Maire, en raison des délais impartis, de lancer une procédure de marché négociés sans publicité ni mise en concurrence pour les lots déclarés infructueux, en application l'article 30 I 2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 3 métallerie à l'entreprise METALLERIE BOCQUIER (Moutiers-les Mauxfaits) pour un montant HT de 9 444.44 €,
- Lot 5 peinture à l'entreprise POUPARD MENARD (Luçon) pour un montant HT de 22 646.42 € ,
- Lot 6 plomberie chauffage à l'entreprise PLOMBEO (Mareuil sur Lay-Dissais) pour un montant HT de 69 700.00 €,
- Lot 7 électricité à l'entreprise COMELEC SERVICES (Pétosse) pour un montant HT de 16 126.00 € et option de 4 194.00 €,

- déclare infructueux : le lot 1 gros œuvre-voirie, le lot 2 charpente-menuiseries, et le lot 4 cloisons plaque de plâtre et décide de relancer un appel d'offres pour ces 3 lots;

- autorise Mme le Maire à signer les marchés et toutes les pièces afférentes au dossier,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

- Renonciation à acquérir des parcelles : A 293-294, ZK 5-6-7

- Travaux de voirie : la commission a recensé les différents tronçons nécessitant des travaux

* route des écharnières (mitoyenne avec la Bretonnière la Claye) direction les Magnils

- * route Péault vers le Coteau
- * route du Coteau gourdon vers Lavaud
- * rue des Ecoles
- * curage du fossé derrière la mairie
- * chemin de la diligence
- * fissures à combler route de Mareuil
- * Point à temps
- * trottoirs de la Place P.Menanteau vers l'école et de la rue des Ecoles vers la

Vergne

Vu la complexité du chiffrage et du suivi, il a été demandé un devis à un bureau d'études.

- Peupliers (voir compte rendu joint)

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : organisation du bureau de vote

Séance levée à: 22:00
17/06/2021

En mairie, le

Le Maire, Lisiane MOREAU